

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 14 août 2017 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Renald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Benoît Bradet
M. Steeve Tremblay

Absent :

M. Matthieu Girard

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017;
4. Adoption des comptes à payer du mois de juillet 2017;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016;
7. Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) : Autorisation de signature du protocole d'entente entre le MAMOT et la municipalité - (Réfection chemin Principal);
8. Demande d'appel d'offres contrôle qualitatif - Réfection chemin Principal (FEPTEU);
9. Demande d'appel d'offres travaux - Réfection chemin Principal (FEPTEU);
10. Proposition d'honoraires pour travail supplémentaire plans et devis projet chemin Principal (FEPTEU);
11. Proposition d'honoraires pour analyse du réseau d'aqueduc global de la municipalité;
12. Acceptation de soumission Contrôle de matériaux - Réfection du rang 1 (RRRL-RIRL);
13. Demande d'appel d'offres travaux - Intersection rang 1/ chemin Cartier (RRRL-RIRL, PISRRM);
14. Demande de dérogation mineure Hélène Dufour et Normand Bergeron;
15. Appel d'offres : Vente d'un véhicule;
16. Colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
17. Contestation d'une demande à la division des petites créances;
18. Lettre Annick Duchesne (réclamation);
19. Achat d'une douche d'urgence et douche oculaire/faciale;
20. Autorisation de réparation et d'asphaltage sur les chemins municipaux;
21. Mandat route 138;
22. Formation ULS;

23. Terrain Hydro Québec;
24. Autorisation achats Projet Fonds FDT;
25. Projet de réfection chemin Cartier sud (TECQ 2014-2018) - Certificat de paiement #5;
26. Tactic : Proposition d'accompagnement stratégique, à la réalisation d'une étude de faisabilité & plan d'affaires pour l'intégration des services Internet, aux services municipaux offert par la MRC de Charlevoix;
27. Demande de la SPCA de Charlevoix;
28. Course à obstacles au terrain de jeux;
29. Soumission pour asphaltage chemin Principal Est;
30. Acceptation de soumission pour la calibration du débitmètre;
31. Modification du calendrier 2017 des séances du conseil;
32. Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé-solution UMQ;
33. Courrier;
34. Affaires nouvelles;
35. Période de questions;
36. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Renald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2017-08-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2017-08-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 juillet 2017.

2017-08-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2017

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 62 832.53 \$ (journal des achats #1171, journal des déboursés # 958-959, chèques # 13127 à 13178, prélèvements # 480 à 489) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 4 326.96 \$ (journal des achats 1166-1167-1168-1169-1170, journal des déboursés # 951-952-953-954-955-956-957, chèques # 13115 à 13126, prélèvements # 475 à 479) et les salaires nets pour un montant 27 623.91 \$, (dépôts # 504905 à 504974), sont acceptés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d’office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Nathalie Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2017-08-04

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud.ca				89.57 \$
Forum Jeunesse				479.31 \$
Bell Mobilité				127.48 \$
Chantal Guay, Teueikan				120.00 \$
				<u>816.36 \$</u>

6- DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L’EAU POTABLE 2016

En lien à la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable, la directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion de l’eau potable 2016 qui a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) le 27 juillet 2017.

2017-08-05

**7- FONDS POUR L’EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) :
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D’ENTENTE ENTRE LE MAMOT ET LA
MUNICIPALITÉ, DOSSIER 2015090**

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE monsieur le maire, Renald Marier soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, le protocole d’entente à intervenir avec le Ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, concernant le Fonds pour l’eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), volet 1, dossier 2015090 (chemin Principal).

2017-08-06

8- DEMANDE D’APPEL D’OFFRES CONTRÔLE QUALITATIF - RÉFECTION CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion doit aller en appel d’offres pour du contrôle qualitatif de matériaux pour le projet de Réfection du chemin Principal (FEPTEU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la demande d’appel d’offres et ce, en fonction du document d’appel d’offre N/D : 0173072-01 préparé par Arpo Groupe-conseil et adopte la grille d’évaluation prévu à l’Annexe 1 du document d'appel d’offres « Mandat pour laboratoire en géotechnique (contrôle qualitatif), lequel système valant comme si ici au long reproduit ».

2017-08-07

9- DEMANDE D’APPEL D’OFFRES TRAVAUX - RÉFECTION CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion doit aller en appel d’offres pour l’exécution de travaux de construction pour le projet de Réfection du chemin Principal (FEPTEU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l’appel d’offres public sur le système SEAO pour la réalisation du projet de Réfection du chemin Principal, et ce, en fonction du document d’appel d’offres N/D : 017372-01 préparé par Arpo Groupe-conseil, mandataire des services professionnels au dossier.

2017-08-08

10- PROPOSITION D’HONORAIRES POUR TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE PLANS ET DEVIS PROJET CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)

CONSIDÉRANT QUE la proposition de travail d’Arpo Groupe-conseil concernant le 195 m supplémentaire du chemin Principal établie selon le même ordre de grandeur de coût de la soumission initiale pour la partie plans et devis au prorata du nombre de mètre à faire ainsi que la surveillance bureau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission d’Arpo Groupe-conseil au coût de 4 663 \$ plus taxes.

2017-08-09

11- PROPOSITION D’HONORAIRES POUR ANALYSE DU RÉSEAU D’AQUEDUC GLOBAL DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la proposition de travail d’Arpo Groupe-conseil pour l’analyse du réseau d’aqueduc global de la municipalité afin de valider s’il y aurait un gain important sur la protection incendie à augmenter le diamètre de l’aqueduc du chemin Principal;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse est nécessaire car elle permettra de déterminer les besoins pour l’inclure dans les plans et devis du projet de renouvellement de conduites du chemin Principal dans le cadre du programme FEPTU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steeve Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la proposition de travail d’Arpo Groupe-conseil au coût de 2 000 \$ plus taxes.

2017-08-10

12- ACCEPTATION DE SOUMISSION CONTRÔLE DE MATÉRIAUX – RÉFECTION DU RANG 1 (RRRL-RIRL)

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission #0135-54 de LEQ (Laboratoires d’expertises de Québec Ltée) au coût de 9 772 \$ plus taxes (selon la prévision des besoins x coût unitaire ou coût par visite) pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de Réfection du rang 1.

2017-08-11

13- DEMANDE D’APPEL D’OFFRES TRAVAUX – INTERSECTION RANG 1/CHEMIN CARTIER (RRRL-RIRL, PISRRM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion doit aller en appel d’offres pour la mise en place d’un feu clignotant suspendu à l’intersection du chemin Cartier / Rang 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l’appel d’offres public sur le système SEAO pour la mise en place d’un feu clignotant suspendu à l’intersection chemin Cartier / Rang 1 et ce, en fonction du document d’appel d’offres No : Q172379A préparé par Cima+, consultant.

2017-08-12

14- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE HÉLÈNE DUFOR ET NORMAND BERGERON

CONSIDÉRANT QUE le conseil a étudié la demande de dérogations mineures (#127) de madame Hélène Dufour et monsieur Normand Bergeron dont les propriétés sont situés au 31 et 35 rue Maisonneuve, lot 10A-P, rang 3, du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la dérogation demandée :

- Marge de recul latérale-entrée du sous-sol à 0.6 mètre alors que la norme est de 2 mètres pour le 35, rue Maisonneuve (Article 6.1.1 règlement de zonage #200)

- Normes de lotissement pour le 31, rue Maisonneuve- frontage de 18.6 mètres alors que la norme est de 22 mètres
- Normes de lotissement pour le 35, rue Maisonneuve-frontage 21.6 mètres alors que la norme est de 22 mètres (Article 4.2 règlement de lotissement #202)

CONSIDÉRANT QUE les raisons justifiant la demande est la régularisation de l’occupation avant la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif Urbanisme a étudié la demande lors d’une séance le 1^{er} août 2017 à 18 h 30 et recommande d’accepter la demande et l’a transmise au conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure de madame Hélène Dufour et de monsieur Normand Bergeron.

2017-08-13

15- APPEL D’OFFRES : VENTE D’UN VÉHICULE

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de mettre en vente la camionnette Chevrolet Silverado 2003 selon les conditions de l’avis d’appel d’offres ci-après :

APPEL D’OFFRES

VENTE D’UN VÉHICULE

La Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion demande des soumissions publiques pour la vente du véhicule ci-après décrit :

Chevrolet Silverado, 1500, 4.3 L, année 2003

No de série : 1GCEK14X43Z104004

197 411 kilomètres

Le véhicule peut être inspecté au garage municipal, 306, chemin cartier Nord, Saint-Hilarion. Ledit véhicule, qui était utilisé pour les travaux de voirie municipale, est vendu tel que vu, sans certification d’inspection et sans aucune garantie.

Le prix de base est 1 500 \$.

Les intéressés devront soumettre un prix dans une enveloppe scellée, portant la mention : « SOUMISSION ACHAT CHEVROLET SILVERADO 2003 » et acheminer le tout à madame Nathalie Lavoie, au plus tard le 15 septembre à 10 h 00, au bureau municipal de saint-Hilarion, sis au 306, chemin Cartier Nord, Saint-Hilarion (Québec) G0A 3V0, date, heure et lieu où les soumissions reçues seront ouvertes.

Dans le cadre du présent avis d’appel d’offres, la personne à rejoindre pour toute question ou information est madame Nathalie Lavoie, directrice générale, téléphone (418) 489-2995, courriel : municipalite@sainthilarion.ca.

La Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

2017-08-14

16- COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE le Colloque de zone de l'ADMQ aura lieu les 13-14-15 septembre 2017 à Baie-St-Paul dans la MRC de Charlevoix au coût de 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre, il y a une formation pour les élections et l'ADMQ réduit le coût d'inscription au colloque à 100 \$ pour ceux qui sont inscrits à la formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale est autorisée à assister au Colloque de zone de l'ADMQ, les 13 et 15 septembre 2017 au coût d'inscription de 100 \$;

QUE les frais de transport et repas sont aussi autorisés et seront remboursés.

2017-08-15

17- CONTESTATION D'UNE DEMANDE À LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la Cour du Québec, division des petites créances le 17 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devait déposer une contestation dans un délai de 20 jours de la notification de la demande afin d'éviter un jugement par défaut, sans autre avis, ni délai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal entérine les frais de 250 \$ pour la contestation de la demande qui ont été payés au palais de justice de La Malbaie

2017-08-16

18- LETTRE ANNICK DUCHESNE

CONSIDÉRANT la lettre de réclamation reçue de madame Annick Duchesne;

CONSIDÉRANT la municipalité ne considère pas avoir de responsabilité dans l'incident présumé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la lettre soit transmise à l'assureur de la municipalité (MMQ) pour information et suivi.

2017-08-17

19- ACHAT D'UNE DOUCHE D'URGENCE DOUCHE OCULAIRE/FACIALE

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat d'une douche d'urgence et douche oculaire / faciale pour installer à l'intérieur du bâtiment de l'usine d'eau potable (pompes) tel que soumissionné par Formation Prévention Secours Inc. au coût de 975 \$ plus taxes.

2017-08-18

20- AUTORISATION DE RÉPARATION ET D'ASPHALTAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX ET LOCATION D'UNE PÉPINE

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs réparations d'asphaltage à faire sur certains chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la pépinière est brisée et que le conseil doit évaluer si une réparation est possible car elle a plus de 30 ans et a déjà nécessité des réparations assez onéreuses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise des dépenses pour des travaux d'asphaltage ainsi que la location d'une pépinière au besoin pour les travaux jugés plus urgents.

2017-08-19

21- MANDAT ROUTE 138

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion demande une offre de services à Arpo Groupe-conseil pour l'estimation des coûts, représentation et conseils pour le dossier de réfection de la route 138.

2017-08-20

22- FORMATION ULS

CONSIDÉRANT QU'ULSCN propose ses services pour donner une formation au professionnel en loisir ou à tout autre responsable des parcs et espaces verts. Que les frais de formation sont de 100 \$, collations et dîner inclus dans les frais d'inscription;

CONSIDÉRANT QUE cette formation vise à faire la lumière sur le sujet et à proposer des pratiques optimales en matière de planification, d'opération et d'entretien des parcs et des équipements récréatifs et sportifs extérieurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l’inscription de Lucie Hotte à la formation donnée par ULSCN au Centre Claude-Allard à Québec le mercredi 20 septembre à 9 heures.

QUE les frais de déplacement reliés à cette journée sont également autorisés.

2017-08-21

23- TERRAIN HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la lettre d’Hydro Québec reçue par courriel le 3 août qui informe la municipalité que le démantèlement du poste d’énergie électrique de Saint-Hilarion, localisé en bordure du chemin Principal est prévu à très court terme et que suite au démantèlement, il prévoit se départir de son terrain situé sur le lot 9A, rang 3;

CONSIDÉRANT QU’avant d’aller de l’avant avec la mise en vente de ce terrain, Hydro-Québec aimerait connaître l’intérêt de la municipalité à acquérir ce lot;

CONSIDÉRANT QU’en respect des pratiques de gestion interne d’Hydro-Québec, le terrain sera vendu à la juste valeur marchande;

CONSIDÉRANT QU’il demande de bien vouloir les informer des intentions de la municipalité au plus tard le 1^{er} septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise monsieur le maire à signer le formulaire de *demande du client* mentionnant l’intérêt de la municipalité à acquérir le lot du poste de Saint-Hilarion qui sera démantelé et que celui-ci soit envoyé avant le 1^{er} septembre à monsieur Frédéric Turcotte d’Hydro-Québec;

QUE cette demande confirme l’intérêt de la municipalité seulement et ne l’engage d’aucune façon pour le moment.

2017-08-22

24- AUTORISATION ACHATS PROJET FONDS FDT

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à la l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les dépenses liées au projet d’amélioration du parc récréatif de L’Amical (terrain de pétanque, éclairage, protecteur de bandes de patinoire, etc.) déposé et accepté à la MRC de Charlevoix dans le cadre du Fonds de développement des territoires FDT, volet Amélioration des infrastructures de loisir 2017.

2017-08-23

25- PROJET DE RÉFECTION CHEMIN CARTIER SUD (TECQ 2014-2018) – CERTIFICAT DE PAIEMENT #5

CONSIDÉRANT la réception du certificat de paiement no 5 de la compagnie T.G.C. Inc. représentant la retenue de 5 % de la soumission dans le cadre du projet de Réfection du chemin Cartier sud au montant de 20 927.37 \$ plus taxes ainsi que pour les travaux supplémentaires de 533.50 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix, recommande le paiement de ce décompte suite à son analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du certificat de paiement no 5 (dernier) de la compagnie T.G.C. Inc. soit un montant de 21 460.87 \$ plus taxes.

**26- TACTIC : PROPOSTION D’ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE, À LA RÉALISATION
D’UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ & PLAN D’AFFAIRES POUR L’INTÉGRATION DES
SERVICES INTERNET, AUX SERVICES MUNICIPAUX OFFERT PAR LA MRC DE
CHARLEVOIX**

Ce point est reporté.

2017-08-24

27- DEMANDE DE LA SPCA

CONSIDÉRANT que la Municipalité a cédé à la SPCA Charlevoix le 1^{er} juin 2017 un terrain pour l’aménagement de son nouveau site de la SPCA;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a cédé ce terrain en deçà de la juste valeur marchande en versant à la SPCA Charlevoix de diverses manières une contribution financière pour lui prêter assistance, comme personne morale sans but lucratif, afin qu’elle puisse aménager ses nouveaux locaux, notamment par une réduction du prix de vente et acceptant de fournir le service d’aqueduc qui a occasionné divers frais à la municipalité (fournitures, location de machinerie, de temps d’homme, fournitures et réparation de l’asphalte, ponceau et l’aménagement du ponceau et autres travaux connexes) ainsi que divers frais (évaluateur, arpenteur, etc.);

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu dans l’acte de cession que l’acquéreur (SPCA Charlevoix) devait s’assurer des conditions du sol pour recevoir ses nouvelles infrastructures compte tenu que le terrain avait fait l’objet de remplissage, le tout tel que clairement stipulé à la clause 9 des obligations de l’acquéreur se lisant comme suit :

9) L’acquéreur devra faire effectuer toutes les analyses et/ou études sur le terrain afin de connaître l’état du sol existant (remplissage, etc.) avant même d’y faire ériger quelque immeuble que ce soit (bâtiment, maison).

CONSIDÉRANT que SPCA Charlevoix demande à la Municipalité dans un courriel du 1^{er} août 2017 une somme de 17 000 \$ qu’elle aurait encourue pour « du surplus relié à la

sur-excavation du terrain » qui aurait été nécessaire en raison de la présence de remplissage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a, à ce jour, déjà contribué amplement à la réalisation du projet de la SPCA;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n’a aucune responsabilité à l’égard de la qualité du sol dont, explicitement, SPCA Charlevoix devait s’assurer de la qualité du sol en place préalablement à la réalisation des travaux tel que stipulé clairement à l’acte d’acquisition;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR STELLA TREMBLAY ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal décline toute responsabilité à l’égard de la demande de paiement de 17 000 \$ formulée par SPCA Charlevoix dans son courriel du 1^{er} août 2017 pour les motifs exposés, de manière non limitative, au préambule de la présente résolution

2017-08-25

28- COURSE À OBSTACLES AU TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT l’organisation d’une journée d’activités (course à obstacles, rallye, souper méchoui, feu de joie) en collaboration avec Les Loisirs St-Hilarion qui s’adresse à toute la population et qui se tiendrait le samedi 26 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser cet événement l’autorisation de la municipalité est nécessaire car l’activité a lieu sur le terrain du Parc récréatif de l’Amical et également pour la demande de permis de réunion à la RACJ du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la tenue de cette journée d’activités et envoie l’information nécessaire aux assurances concernant cet événement.

2017-08-26

29- SOUMISSION POUR ASPHALTAGE CHEMIN PRINCIPAL EST

CONSIDÉRANT QUE, suite aux travaux de prolongement du réseau d’aqueduc sur une partie du chemin Principal Est, il y a lieu de refaire paver la partie du chemin où les travaux ont été effectués;

CONSIDÉRANT la soumission de DA-RE-L Excavation Inc. au coût de 4 746.60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission de DA-RE-L Excavation Inc. au coût de 4 746.60 \$;

2017-08-27

30- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LA CALIBRATION DU DÉBITMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire effectuer la calibration du débitmètre d’eau traitée selon MDDELCC à l’usine d’eau potable à chaque année;

CONSIDÉRANT l’offre de service d’Hydro Experts datée du 6 août 2017 au montant de 705.86 \$ plus taxes (calibration, rapport, kilométrage, transport et subsistance);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steeve Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l’offre d’Hydro Expert au coût de 705.86 \$ plus taxes.

2017-08-28

31- MODIFICATION DU CALENDRIER 2017 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU’en raison des élections municipales du 5 novembre 2017, les membres du conseil doivent siéger au plus tard le 6 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE, selon le calendrier des séances 2017, il y avait une séance qui devait être tenue le mardi 10 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE la séance du mardi 10 octobre soit devancée au mercredi 4 octobre 2017.

QU’un avis public sera publié et affiché aux deux endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau de poste et au bureau municipal.

2017-08-29

32- CONTRAT D’ASSURANCES COLLECTIVES-ACHAT REGROUPÉ-SOLUTION UMQ

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités et au Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d’un appel d’offres public pour obtenir des produits d’assurances collectives pour ses employés et, lorsqu’applicable, pour ses élus;

Attendu que Mallette actuaire inc. s’est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l’Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l’application de la Solution UMQ;

Attendu que La rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0.65 % au consultant Mallette actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l’UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaire Inc. en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long ;

QUE Ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

QUE La municipalité Paroisse de Saint-Hilarion mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE La municipalité Paroisse de Saint-Hilarion s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) durant le contrat et une rémunération de 0.65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc.;

QUE La municipalité Paroisse de Saint-Hilarion s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

33- COURRIER

- Forum Jeunesse : Rapport projet Art Nature et remerciement;
- Ministère des Affaires municipales et des Régions : Compensations tenant lieu de taxes;
- MRC de Charlevoix : Acceptation projet FDT (volet infrastructures de loisir 2017) - envoi du protocole d'entente pour signatures;
- Ministère des Transports du Québec : Lettre pour faire suite à la rencontre du 15 mai concernant le projet de remplacement de conduites et les routes collectrices;
- Ministère des Transports du Québec : Information concernant le déploiement de la stratégie de sensibilisation pour la nuisance sonore liée à la circulation des véhicules lourds et à l'usage de leur frein moteur;
- Hydro Québec : Transmission de la demande d'autorisation adressée au MDDELCC concernant le démantèlement de structure en milieux sensibles des circuits 763 et 771;
- Régie des alcools, des courses et des jeux : Avis demande de permis d'alcool Miche-Main (cession);

34- AFFAIRES NOUVELLES

2017-08-30

34.1- RÉSOLUTION POUR AFFECTATION DE SURPLUS LIBRE (RÉF : RÉSOLUTION # 2017-04-10)

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2017-04-10, qui acceptait la soumission de Dufour Chevrolet GMC et autorisait l’achat d’une camionnette neuve Chevrolet Silverado 2500, année 2017, ne mentionnait pas que le montant de la dépense sera pris à même le surplus libre de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion précise la résolution #2017-04-10 par celle-ci et autorise l’affectation du surplus libre pour un montant net de 47 480.59 \$.

35- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2017-08-31

36- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

La Levée de l’assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 09.

Renald Marier, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière.**

« Je, Renald Marier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».